



REGLEMENT EASTER CUP

ARTICLE 1

Sous la Présidence du Ministère des Sports et de l'Education Physique et le parrainage de la Fédération Camerounaise de Football, **l'ECOLE DE FOOTBALL BRASSERIES DU CAMEROUN** organise, sur invitation, un tournoi de football pour les joueurs de la catégorie **U-18**.

ARTICLE 2

L'organisation du tournoi est confiée à un comité directeur.

ARTICLE 3

Pour chaque équipe participante, l'invitation s'adresse à une délégation de 22 personnes, à savoir 18 joueurs au maximum dont 2 gardiens, 4 dirigeants ou soigneurs dont un chef de délégation.

Les licences seront exigées et établies par le comité d'organisation.

Les équipes évolueront à 11. Pour l'édition 2016 / 2017 :

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **U-18** devront être nés à compter du 01/01/ 1999

ARTICLE 4

Les matches du tournoi sont joués selon les règles de l'International Board.

ARTICLE 5

L'organisation prendra à sa charge l'hébergement, la restauration, le transport **retour** des équipes invitées.

Les équipes invitées seront tenues de porter les équipements (maillots, shorts, bas) mis à disposition pour les rencontres.

ARTICLE 6

Pour chaque rencontre sera établie une feuille de match comportant 18 joueurs. La feuille de match devra être remise à l'arbitre, dûment remplie et signée au plus tard 30 minutes avant le coup d'envoi.

Un numéro est attribué à chaque joueur pour toute la durée du tournoi.

ARTICLE 7

Le classement se fera par points : 3 pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite. En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poule :

- 1- est considérée comme première l'équipe bénéficiant de la plus grande différence de buts dans le ou les matches joués entre les équipes concernées (**goal average particulier**) ;
- 2- en cas d'égalité, l'équipe la mieux classée sera celle ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés (**goal average général**) ;
- 3- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle ayant marqué le plus grand nombre de buts ;
- 4- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle s'étant le mieux comportée sur le plan disciplinaire (cartons rouges et jaunes)
- 5- en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

Les premiers et seconds de chaque poule seront qualifiés pour la phase finale.

ARTICLE 8

Les matches se disputeront en 2 mi-temps de 35 mn avec un temps de repos de 10 mn.

ARTICLE 9

En finale et demi-finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 10

Le comité directeur se réunira après chaque journée pour statuer en dernier ressort sur toute réserve d'ordre juridique ou technique. Il pourra ainsi prendre toute décision d'ordre disciplinaire qu'il jugera utile.